

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'Isabelle RAIMBAULT, Maire-Présidente.

Présents : Bénédicte DE TOUZALIN, Cécile COCHY-FAURE, Emmanuel BLANCHARD, Nadia MAHITUKU, Ivain BIGNONET, Nathalie HERSANT, Françoise DHOTEL, Martine LAURENDEAU, Anne GUICHARD,

Absents Excusés : Isabelle RAIMBAULT donne pouvoir à B. DE TOUZALIN, Christine HUU donne pouvoir F. DHOTEL, Philippe BIOTEAU donne pouvoir E. BLANCHARD, Joseph GUEPIN donne pouvoir à C. COCHY-FAURE, Hélène SIMBILLE donne pouvoir à N. MAHITUKU, Marie-Thérèse BURR, Gilles MAZA

Convocation par mail du 30/06/2026

Nombre de membres : En exercice : 16 - Présents : 9 - Votants : 14

Aide sociale facultative – quotient supérieur au barème

Vu la délibération D23-034 en date du 30/09/2024 approuvant le règlement modifié des aides facultatives ainsi que le barème d'éligibilité,

Vu le dossier présenté lors de la commission permanente du 06/07/2026,

Considérant la demande d'aide financière pour des frais de vacances en famille

Considérant que ce projet de vacances est accompagné par une structure à vocation sociale, et que les co-financements ont été sollicités

Considérant que le quotient familial CCAS de 507€ est supérieur à celui défini dans le règlement,

Considérant l'avis favorable du travailleur social,

Les membres du Conseil sont sollicités pour un co-financement à hauteur de 250€ auprès de l'association Vacances et Famille

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte par 11 voix pour, 1 contre (F.DHOTEL), 2 absentions (I.BIGNONET, M. LAURENDEAU)

Bénédicte DE TOUZALIN,

Vice-Présidente du C.C.A.S.

